

Séance ordinaire du 9 juillet 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°09072024D09

Objet : Environnement – convention avec le SIBRECSA pour la mise à disposition d’un broyeur de végétaux auprès des habitants de Porte-de-Savoie

Date de la convocation et de l’affichage : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN		X		Franck VILLAND
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD			X	
Lionel CORDEL		X		Jacques VELTRI
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D09-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Jean-Luc PLAGNOL

Rapporteur : Serge GUILLEMAT, adjoint au maire en charge de l'environnement et du patrimoine naturel

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le SIBRECSA encourage le broyage des végétaux comme l'un des moyens de réduction des déchets verts à la source, de valorisation de la matière organique et d'alternative à la pratique interdite du brûlage.

Afin d'éviter les apports de végétaux en déchetterie et favoriser leur valorisation locale, le SIBRECSA a instauré en octobre 2023 un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs par groupements de foyers. En complément, et dans l'objectif de proposer une solution plus centralisée, le SIBRECSA a décidé de mettre à disposition des entités publiques du territoire des broyeurs de végétaux. Ce dispositif s'adresse exclusivement aux 43 communes du SIBRECSA et aux entités publiques implantées sur ces communes.

Il est demandé aux communes de promouvoir auprès des particuliers la pratique du broyage et des techniques de jardinage naturel (paillage, mulching, compostage), en substitution du dépôt des végétaux en déchetterie et de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le matériel (un broyeur multi-végétaux thermique semi-professionnel) sera mis à disposition de la commune de Porte-de-Savoie à titre gracieux, dans le cadre des règles fixées par la convention annexée à la présente délibération. Dans le cadre de la convention avec le SIBRECSA, la commune prêtera le matériel aux habitants de Porte-de-Savoie selon un planning de réservation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux aux entités publiques du SIBRECSA, et ses avenants éventuels à venir
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chaque habitant de la commune une convention de mise à disposition du broyeur de végétaux appartenant au SIBRECSA selon le modèle joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D09-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 9 juillet 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PLAGNOL



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D09-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024